



Il faut « rééquilibrer » les comptes frais de santé Malakoff Humanis !

Le régime présentait au 31/12/2019 un résultat déficitaire de 16 506 € avec 148 985 € de réserves. Le ratio d'équilibre (S/P) à 102 % s'est dégradé de 7% en un an. L'entrée en vigueur du 100% santé pour les prothèses dentaires, le report des soins et des interventions chirurgicales suite au 1^{er} confinement risquent de peser sur la consommation 2020 et suivantes. Le 16 novembre, Malakoff Humanis nous a fait des préconisations afin d'équilibrer le régime, à savoir :

- Augmenter les cotisations de 12,6%
- Augmenter les frais de chargement de 1%

La CFDT a refusé cette augmentation et a demandé qu'une étude soit faite pour une augmentation à 7 % dont frais de chargement.

Le 1^{er} décembre, les analyses et chiffrage ont conduit les partenaires sociaux à opter à l'unanimité pour les modifications conventionnelles suivantes qui seront applicables à compter du 01.01.2021 :

- Augmentation des cotisations de 8 %
- Augmentation des frais de chargement de 0,5 %
- Application de cette augmentation à tous les salariés de la branche professionnelle sans aucune distinction. La CFDT a en effet refusé de faire peser cette augmentation uniquement sur les publics les plus « consommateurs » (familles et familles monoparentales). Pour la CFDT, il n'y a pas de « bons ou mauvais élèves » en matière de santé ! Un choix politique a été fait lors de l'appel d'offre du régime pour la branche. Il est important de s'y tenir afin de ne pas pénaliser les familles monoparentales qui sont déjà fragilisées.

Impact mensuel de cette augmentation de 8 % :

- + 0,80 € pour un salarié seul
- + 1,40 € pour une famille monoparentale
- + 1,60 € pour une famille

Les fonds des allocations de fin de carrière (AFC) en berne à la CARCO

Les représentants de la CARCO ont alerté, dès février 2019, les membres de la CPPNI sur un déficit prévisible du régime AFC à l'horizon 2021 si aucune mesure n'était prise. Deux marges de manœuvre possibles pour sauver le régime : baisser le niveau des prestations ou/et augmenter le niveau des cotisations. Les débats entre les 2 collèges pendant presque 2 ans ont enfin trouvé une issue favorable avec la décision du collège employeur présentée le 1^{er} décembre : « 9 % de la population employés pourrait prétendre à l'AFC dans un avenir proche, ce qui nécessiterait environ 11 millions d'€, charges comprises. En prenant en compte les réserves de 3 millions d'€, il manquerait 4 millions d'€. La Chambre Nationale s'engage à faire un appel à cotisations exceptionnel à hauteur de ces 4 Millions. Elle ne modifiera ni le montant des cotisations, ni les garanties, elle assumera la totalité de l'AFC. »

Gel des salaires !

La CFDT a demandé une augmentation de 1,5 %. Au vu de la conjoncture économique actuelle, le collège employeur a unanimement demandé un gel des salaires. Après un long débat et au regard d'une évolution possible du contexte, la délégation patronale a finalement accepté de remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine CPPNI (10 février 2021).

Chiffres clés de la profession au 30 octobre 2020 :

- Baisse de 30 à 35 % en moyenne du chiffre d'affaire sur le territoire national
- 49 licenciements économiques
- 16 % des études utilisent l'activité partielle. 10 % des salariés soit 1064 salariés sont concernés

Pour toute information complémentaire, pour donner votre position : envoyez un mail à lm.rochard@snpj-cfdt.fr

S'engager pour chacun, agir pour tous !